



Charges sociales pour une travailleur retraite

Par **nicole**, le **31/03/2011** à **21:28**

Bonjour,rnj'ai repris un petit travail alors que je suis retraite je voudrais savoir si je dois payer les charges sociales sur mon salaire retraite veillesse, complementaire chômage alors que je ne profiterai jamais de ces services merci de ma répiondre

Par **Cornil**, le **03/04/2011** à **00:17**

Bonsoir NicolernDésolé, mais oui, ton emploi repris après retraite , ce qui est permis maintenant sans plus de restrictions , subira les mêmes charges sociales qu'un salarié non retraité , même si celles-ci ne t'apporteront personnellement rien de plus.rnQuestion d'égalité avec les jeunes non retraités qui auraient pu exercer le même emploi.

Par **nicole**, le **06/04/2011** à **18:22**

merci pour la réponse mais je trouve injuste

Par **Cornil**, le **06/04/2011** à **23:00**

Bonsoir NicolernJe t'ai répondu sur la question de droit!rnMaintenant, juste ou injuste, c'est chacun qui voit à sa propre lorgnette! rnQue les retraités bénéficient pour reprendre un emploi cumulé avec leur retraite de conditions plus favorables pour eux et l'employeur qu'un petit

jeune, tu trouves donc cela juste?